

# Le canton prêt à augmenter ses impôts

**FINANCES** Le canton veut bien prendre à sa charge la facture sociale pour soulager les communes. Mais elle devront baisser leurs impôts.

PAR MICHEL JOTTERAND@LACOTE.CH

D'ici à 2022, vos impôts cantonaux pourraient prendre l'ascenseur. Le taux pourrait monter de 27 points (actuellement 154,5), une hausse compensée par des baisses des taux communaux. Sur le principe, tout le monde est d'accord. Mais sur le principe seulement. Celui de revoir le mode de financement de la facture sociale et le sortir de la péréquation. Cette facture, c'est celle qui permet de financer bon nombre de prestations offertes aux habitants du canton et notamment aux plus démunis.

Actuellement, elle est partagée également entre le canton et les communes. Ces dernières payent 850 millions de francs chaque année selon une clé de répartition tenant compte de la capacité financière de chacune. Mais ce système est très critiqué.

Devant les demandes insistantes, le Conseil d'Etat a accepté l'ouverture de nouvelles négociations portant notamment sur le financement de cette facture sociale. Annoncée jeudi, l'émergence de ces discussions a logiquement été au cœur des discussions, samedi, à Cossonay, lors de l'assemblée générale de l'Union des communes vaudoises (UCV).

## Une «bascule d'impôt»

Syndic de Bussigny et présidente de l'UCV, Claudine Wyssa a énoncé les principes de la réforme: le canton reprend l'entier de la facture et augmente ses impôts. De leur côté, les communes, qui réalisent ainsi des économies, baissent



Gianni Saitta, secrétaire général, Claudine Wyssa, présidente, et Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat, samedi à Cossonay lors de l'assemblée générale de l'UCV. M.JOT

«L'opération doit être financièrement neutre pour l'Etat»

NURIA GORRITE  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTAT

leurs. C'est ce qu'on appelle une «bascule d'impôts».

Pour la bascule, Etat et communes sont d'accord. Autre point de convergence: le cas de chaque commune devra être étudié séparément. En clair, la baisse des impôts locaux ne sera pas la même partout, au contraire de la hausse de la ponction cantonale. «Avec des valeurs du point d'impôts par habitant qui varient entre

17 et 848 francs selon la commune, le changement ne peut pas être linéaire», rappelle Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat.

## «On attend les chiffres»

Reste encore à mettre en place un mode de calcul qui risque de s'avérer complexe. «Sur le principe, nous sommes aussi d'accord. Mais nous attendons de voir les chiffres pour nous prononcer vraiment», souligne la Rolloise Josephine Byrne Garelli, présidente de l'Association de communes vaudoise (AdCV), association sœur de l'UCV qui a aussi participé aux premières discussions.

Mais la vraie pierre d'achoppement concerne l'ampleur de la participation du canton. «L'opération doit être financiè-

rement neutre pour l'Etat», annonce Nuria Gorrite. En clair, la hausse des impôts cantonaux doit entièrement compenser les 850 millions que le canton reprendra à sa charge. Pour l'UCV et l'AdCV, l'Etat doit se montrer plus généreux, vu sa bonne santé financière. «Les 850 millions représentent 27 points d'impôts. Nous proposons que la bascule se limite à 18 points», a annoncé Claudine Wyssa. Les neuf points restants (environ 230 millions) seraient alors pris sur les finances courantes de l'Etat. Les positions de chacun sont fixées, la négociation peut commencer. Le ton est pour l'instant très cordial. «J'espère que le climat de confiance va perdurer», conclut Josephine Byrne Garelli.

# Début d'incendie au sous-sol du poste de police

**NYON**

Une batterie a pris feu vendredi matin. Flammes et fumée ont été confinées.

Tout a commencé par des alarmes automatiques annonçant une élévation de la température dans le local des serveurs du poste de police, au numéro 10 de la place du Château, vendredi matin. Une batterie composant le bloc d'alimentation de secours était en surchauffe et a fini par provoquer un incendie.

Grâce à la bonne réaction de la concierge, qui a fermé les portes et entamé le protocole de sécurité, les dégâts de fumée ont été confinés au local technique en sous-sol.

## Un bâtiment sensible

Alarmés à 6h05, les pompiers du SDIS Nyon-Dôle ont déboulé au centre-ville avec un tonne-pompe, la grande échelle et un véhicule d'accompagnement. Le sinistre a été maîtrisé très rapidement. «Nous avons entrepris de couper les diverses alimentations électriques selon un protocole précis. Nous sommes tout de même dans un poste

de police, on ne fait pas n'importe quoi», relate Frédéric Perey, remplaçant du commandant du SDIS Nyon-Dôle. L'incendie et les fumées ont pu être contenus. Le nettoyage et des interventions des spécialistes informatiques ont vite suivi celle des pompiers.

## Perturbations du service

Plus tard dans la matinée, la Ville de Nyon a communiqué que «les prestations aux guichets de Police Nyon Région et des Services de l'urba-



Nous sommes tout de même dans un poste de police, on ne fait pas n'importe quoi."

FRÉDÉRIC PEREY  
REPLAÇANT DU COMMANDANT  
DU SDIS NYON-DÔLE.

nisme, architecture et bâtiments étaient limitées et que la perturbation devrait perdurer jusqu'en début de cette semaine», enjoignant les citoyens à différer autant que faire se peut leurs requêtes auxdits guichets. Les services d'urgence étaient évidemment opérationnels. **DSZ**

# FACTURE CANTONALE EN BAISSÉ POUR GRENS

**FINANCES** Phénomène rare dans notre région, Grens a vu sa facture sociale et sa part de péréquation diminuer de 200 000 francs en 2018, en raison d'une baisse de ses rentrées financières de la même ampleur, donc du point d'impôt. Cela permet de boucler les comptes 2018 sur un bénéfice de 68 000 francs alors qu'une perte de 58 000 francs était budgétisée. **DSZ**

# Les 700 ans se dégustent aussi en version chocolatée

**ROLLE** Un praliné a été créé pour les festivités du 700e rollois, baptisé tout simplement La Perle du Léman.

Sept siècles, sept arts, sept mois de festivités et une création chocolatée, il fallait bien cela pour célébrer les 700 ans de La Perle du Léman. Grâce à l'initiative de Pascale Vollenweider, présidente de l'Association du 700e, mise en œuvre par Roberto Uzzo, chocolatier-confiseur chez Christophe Moret, le surnom de la ville de Rolle se déguste désormais en version pralinée.

Dans son écrin doré, la précieuse Perle du Léman se fait demisphère chatoyante, mêlant le brun du chocolat au jaune et vert emblématiques des armoi-

ries de Rolle. Une fois que la coque chocolatée a craqué sous les dents des gourmands, l'intérieur révèle la douceur d'un praliné reposant sur une nougatine et une fine couche de chocolat. «J'aime Rolle, c'est vraiment la perle du Léman, s'enthousiasme Pascale Vollenweider. Pour ses 700 ans, je trouvais qu'il fallait marquer le coup et créer un praliné qui puisse promouvoir la ville loin à la ronde.»

La présidente a de qui tenir. Dans le sillage des petits pains de Rolle, qui ont fait la réputation de la ville depuis le XIXe siècle,

son père Bernard Boccard – qui a créé en 1965 la confiserie éponyme – décide de fabriquer des spécialités en chocolat afin de mettre en lumière sa ville. «Les truites du Léman» et les «Images de Rolle» fraient toujours leur chemin parmi les amateurs de douceurs.

## Références sucrées

Formée à la pâtisserie et à la confiserie, Pascale Vollenweider a longtemps tenu les rênes de l'entreprise familiale. Quand elle s'est mise en tête de concrétiser son idée de créer une spécialité



Roberto Uzzo et Pascale Vollenweider ont élaboré ensemble La Perle du Léman. CÉDRIC SANDOZ

pour les 700 ans de Rolle, elle a aussitôt pensé à un de ses anciens apprentis. La famille Moret était partante, Roberto Uzzo a pu laisser libre cours à sa fantaisie créatrice: «J'ai repensé aux truites du Léman qu'on fabri-

quait chez Boccard et je m'en suis un peu inspiré». «Il fallait, pour des questions pratiques, que le praliné soit relativement facile à faire, se conserve bien et soit aimé par tous les âges», explique la présidente.

La Perle du Léman du chocolatier rollois est destinée à perdurer au-delà des festivités du 700e. Le praliné fait désormais partie de l'assortiment de la confiserie rolloise. La boîte de 9 pièces y est vendue au prix de 15 francs. **JOL**